



Commune de DAUBENSAND

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du mardi 13 mars 2022, ouverte à 20 heures 00

Présents : Mme Estelle BRONN, M. Christophe WEISS, Mme Caroline DINDAULT, Mme Gabrielle SCHOELLKOPF, Mme Nathalie CLAUSS, Mme Aurélie LOHMULLER, M. Frédéric LANG, Mme Angélique KREISS, M. Thomas STARCK, M. Frédéric RUE.

Absents : M. Jérôme DAVID donne pouvoir à M. Christophe WEISS

2022 - 08: Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2022 :

Chaque membre du conseil ayant été destinataire d'un exemplaire, ce P.V. est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2022 - 09: Projet PLHi (Programme Local de l'Habitat Intercommunal) :

Le Maire, expose que la commune a été destinataire, fin 2021, du projet de PLHi présenté lors des derniers ateliers communautaires de septembre 2021. Elle a déjà pu compléter certaines informations la concernant, de manière à présenter un projet le plus complet et le plus à jour possible, essentiellement sur la partie concernant les projets (lotissements, opérations de réhabilitations de corps de fermes, etc.).

Le PLHi est un document d'orientations de la communauté de communes définit pour 6 ans.

Le PLHi doit être compatible avec l'ensemble des documents légaux d'aménagement du territoire (Scoters), le PLU doit être compatible avec le PLHi.

L'élaboration du PLHi conduira à un 2ème volet obligatoire sur l'habitat : la mise en œuvre de la réforme de la gestion de la demande et des attributions des logements sociaux.

A présent il s'agit de donner un avis suite à l'arrêt provisoire du projet :

- 1^{ère} délibération du Conseil Communautaire arrêtant provisoirement le projet de PLHi (dossier comprenant les fiches actions, fiches communes et document d'orientations) – 23/02/2022 ;
- transmission officielle du projet de PLHi aux communes pour avis (délai de 2 mois pour délibération des Conseils Municipaux) et au SCOTERS pour avis (même délai de 2 mois pour rendre l'avis) ;

- modification du projet, le cas échéant, et 2^{ème} délibération du Conseil Communautaire arrêtant définitivement le projet de PLHi ;
- transmission du projet définitif de PLHi au Préfet et à la DDT (saisine du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement) ;
- modification du projet, le cas échéant, et 3^{ème} délibération du Conseil Communautaire approuvant le PLHi.

Vu le porter à connaissance de l'Etat transmis en date du 11 décembre 2018 ;
 Vu les délibérations 2018/118 du 19 décembre 2018 et 2019/129 du 18 décembre 2019 ;
 Vu les articles du code de la construction et de l'habitat L302-2, R302-9 et R302-10 ;
 Vu le projet arrêté provisoirement par la Communauté de Communes, D2022/018

le Conseil municipal décide :

- **de rendre un avis favorable sur le PLHi comprenant : le diagnostic, le programme d'actions, les fiches secteurs et le document d'orientations**
- **de formuler des réserves sur l'objectif de production de logements annuels moyens**
- **de faire connaître cet avis à la communauté de communes**

2022 - 10: Dispositif d'aide à l'UKRAINE :

À 2 500 km de nos frontières, la guerre fait son retour en Europe . La Russie a lancé une offensive militaire contre l'Ukraine le 24 février dernier. Les attaques russes ont frappé plusieurs villes ukrainiennes dont la capitale Kiev.

Ce conflit touche malheureusement les populations civiles. Sur le terrain, les dommages causés aux infrastructures civiles ont privé des centaines de milliers de personnes de chauffage, d'électricité et d'eau. Des centaines d'habitations ont été endommagées ou détruites, tandis que les ponts et les routes touchés par les bombardements ont laissé certaines communautés coupées des marchés des denrées alimentaires et d'autres produits de base. Les besoins humanitaires les plus urgents sont les services médicaux d'urgence, les médicaments essentiels, les fournitures et équipements de santé, l'eau potable pour la consommation et l'hygiène, ainsi que les abris et la protection pour les personnes déplacées de leur domicile

Dans le cadre de la mobilisation pour les populations d'Ukraine victimes du conflit, le ministère de l'Europe et des affaires étrangères propose de contribuer financièrement au **Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO)** pour exprimer concrètement la solidarité des collectivités.

Il est proposé que la commune de réponde favorablement à cet appel et se joigne au mouvement de solidarité en décidant l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 €, à verser au FACECO.

LE CONSEIL MUNICIPAL, VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales, Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'allouer une subvention de 1000 € en faveur des victimes du conflit Ukrainien DIT que cette subvention sera versée au Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) géré par le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères.

DIT que les crédits nécessaires seront pris sur la ligne 6574 budget de l'exercice 2022.

2022 - 11: Divers, informations et communications :

- Guirlandes de Noël : M. Christophe WEISS informe qu'une commande promotionnelle va être effectuée chez Distri Fêtes pour renouveler le parc de décoration de Noël des rues du maire Landmann et de l'Eglise.
- Dégradation du lampadaire rue de la Digue : Une plainte a été déposée par Mme le Maire auprès de la gendarmerie le 15 mars pour dégradation sur lampadaire. Plusieurs éléments permettant de faciliter l'enquête ont été donnés à la gendarmerie.
- Problème d'eau chaude salle communale : des interventions ont été effectuées par Mr OTT puis Mr WIDMAIER. Un nettoyage puis un remplacement de pompe a été réalisé : L'eau chaude est à nouveau rétablie pour la salle communale.
- Mme Caroline DINDAULT explique les modifications apportées aux différents parterres de fleurs : ces modifications sont faites suite aux passages de la commissions villes et villages fleuris.
- Aire de jeux : la société Vivaparc a été relancée. Un rendez-vous est programmé le 22 mars pour établir le planning de réalisation des travaux.
- Mme le Maire informe qu'elle aura une réunion pour la Piste cyclable le vendredi 18 mars 2022 avec la CCCE.
- Suite au mail de la préfecture qui recense les logements disponibles pour accueillir des réfugiés ukrainiens, une discussion s'engage sur la mise à disposition du logement communal vide. De l'avis de tous et malgré une charge de travail importante, il est décidé de mettre le logement à disposition. Mme WEISS contactera la préfecture pour voir s'ils sont intéressés. Le logement sera nettoyé par la femme de ménage. En parallèle, Mme Aurélie LOHMULLER se charge de dresser la liste des nécessités pour aménager le logement. Un courrier sera envoyé aux habitants pour trouver le matériel, le reste sera complété par un passage chez Emmaüs.

Plus personne ne demandant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 22h00

Le prochain conseil se tiendra le 12 avril 2022 à 20h.